

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

PROTÉGER L'EAU POTABLE - (N° 2427)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 120

présenté par
Mme Blin, Mme Minard et M. Duparay

à l'amendement n° 21 de M. Tryzna

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.